

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

Délibération

N° 25.088.3

En exercice ... 37

Présents 26

Votants 30

Pour 30

Contre 0

Abstention ... 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -
SERVICE DÉCHETS ET PROPRETÉ**

**CONVENTION-TYPE POUR LA MISE EN PLACE DES SITES DE
COMPOSTAGE PARTAGÉS ENTRE LES COMMUNES ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE ET
FORMULAIRE DE PARTICIPATION POUR LES PARTICULIERS
- APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 25/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 1^{er} juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Valérie CHABOT (représentée par madame Patricia CATHALA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Thierry DAURAT (représenté par monsieur Jean-Philippe JUAN), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Mireille TORTES.

Secrétaire de séance : madame Patricia BERTHOMIEU.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

Convention-type pour la mise en place des sites de compostage partagés entre les communes et la Communauté de communes La Domitienne et formulaire de participation pour les particuliers - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L541-21-1 mentionnant l'obligation du tri à la source des biodéchets ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

Vu le décret n°2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux ;

Vu l'avis du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires du 6 décembre 2023 relatif aux solutions techniques applicables pour la mise en place du tri à la source des biodéchets dans le cadre du service public de gestion des déchets ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 25.006.3 du 4 février 2025 approuvant les principes d'évolution du service de gestion des déchets ménagers et assimilés, et approuvant la mise en œuvre du scénario biodéchets « tout compostage » et son déploiement à compter de 2025 ;

Vu l'avis de la commission intercommunale Environnement du 24 juin 2025 se prononçant favorablement à la mise en place des sites de compostage partagé et à la signature des conventions avec les communes ;

Vu le projet de convention-type avec les communes pour la mise en place de sites de compostage partagé et le projet de formulaire de participation pour les particuliers ci annexés ;

Considérant la nécessité d'installer soixante-deux composteurs partagés pour les habitations ne disposant pas de jardins, comme solution de tri à la source des biodéchets ;

Considérant que la mise en place des sites de compostage partagé sur le domaine public ou privé des huit communes composant la Communauté de communes La Domitienne, requiert leur autorisation préalable ;

Considérant l'intérêt de mettre en place un formulaire de participation des particuliers au compostage partagé pour évaluer le taux d'implication de foyers dans le tri à la source des biodéchets et la portée du plan de communication associé ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,



I. APPROUVE le projet de convention-type ci-annexé à conclure avec les communes, ainsi que le formulaire de participation pour les particuliers ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions avec les communes pour l'installation des sites de compostage partagé.



III. RAPPELLE que les crédits afférents sont prévus au budget afférent de l'exercice 2025 et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire au budget afférent des exercices suivants.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALD  

Délibération transmise au représentant de l'État le **18 JUIL, 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **18 JUIL, 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Patricia BERTHOMIEU



REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_08

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_08